



Conditions Définitives en date du 13 juillet 2016



Ville de Rennes

Emission d'EUR 10.000.000,00
Au titre du Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 200.000.000 d'euros

**SOUCHE n°8
TRANCHE n°1**

Prix d'émission : 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche

Agent Placeur : BRED Banque Populaire



PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 4 novembre 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") sous le n°15-561 en date du 4 novembre 2015 qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »). Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (http://metropole.rennes.fr/fileadmin/rrm/documents/Pratique/Infos_et_demarches/eco_commerce_conso/Prospectus_de_Base_-_Version_finale_avec_numero_de_visa.pdf), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|-----|--|--------------------------------|
| 1. | Emetteur : | Ville de Rennes |
| 2. | (i) Souche n° : | 8 |
| | (ii) Tranche n° : | 1 |
| | (iii) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Non applicable |
| 3. | Devise : | Euro |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | Dix millions d'Euros |
| | (ii) Tranche : | Dix millions d'Euros |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 d'Euros |
| 7. | (i) Date d'Emission : | 20 juillet 2016 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | 20 juillet 2016 |
| 8. | Date d'Echéance : | 20 juillet 2022 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux fixe annuel de 0,169% |
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | Remboursement au pair |



11. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Non applicable
12. **Options de Remboursement :** Non applicable
13. (i) **Rang :** Senior
- (ii) **Date d'autorisation d'émission :** DCM 2014-0157 du 17 avril 2014
14. **Méthode de distribution :** Non syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 0,169% par an payable annuellement à échéance
- (ii) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 20 juillet de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive)
- (iii) **Montant de Coupon Fixe :** 169 Euros pour 100.000 Euros de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) **Montant de Coupon Brisé :** Non applicable
- (v) **Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :** Base Exact/Exact – ICMA
- (vi) **Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :** le 20 juillet pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Non applicable
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro:** Non applicable

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non applicable
19. **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Non applicable



20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
21. **Montant de Versement Echelonné :** Non applicable
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) : 100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
- (ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)) : Non
- (iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(g)) : Non applicable
23. **Rachat (Article 6(g))** Non

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Dématérialisés au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Non applicable
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Non applicable
- (iv) **Exemption TEFRA applicable :** Non applicable
25. **Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :** Non applicable
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Non applicable
27. **Masse (Article 11) :** Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- CACEIS Corporate Trust**
Représentée par Jean-Michel DESMAREST
1-3 place Valhubert
75013 PARIS

RCS PARIS 439 430 976

Rémunération du représentant de la masse :
400 euros (HT) par année

PLACEMENT

28. (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : Non applicable
- (ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non applicable
- (iii) Commission de l'Agent Placeur : Non applicable
- (iv) Date du contrat de prise ferme Non applicable
29. Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur : **BRED Banque Populaire**
18 Quai de la Rapée
75012 Paris
30. Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1; Règles TEFRA non applicables
31. Offre non exemptée : Non applicable
- Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre : Non applicable
- Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu : Non applicable
- Conditions relatives au consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus : Non applicable

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sur Euronext Paris dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 200.000.000 d'euros de la Ville de Rennes.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Marc Hervé, adjoint délégué aux finances, à l'administration générale, aux relations économiques, au commerce et à l'artisanat, dûment habilité





PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 20 juillet 2016 été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : 4.260 Euros TTC

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings ("Fitch").

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation

Fitch est établi dans l'Union Européenne et sont enregistrées conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009, tel que modifié (le "Règlement ANC") et inscrit sur la liste des agences de notation enregistrées telle que publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés et valeurs mobilières (<http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs>) conformément au Règlement ANC).

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre n'y a d'intérêt significatif.

4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Voir la Section "Utilisation des Fonds" du Prospectus de Base.

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 0,169% par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.



6. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT - HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Non applicable

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN : FR0013189008

(ii) Code commun : 144807332

(iii) Dépositaire(s) : Applicable

(i) Euroclear France agissant comme
Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear
et Clearstream, Luxembourg : Non

(iv) Tout système de compensation autre que
Euroclear France, Euroclear et Clearstream,
Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification
correspondant : Non applicable

(v) Livraison : Livraison contre paiement

(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour
les Titres est : CACEIS Trust
14 Rue Rouget de Lisle
92862 Issy Les Moulineaux

(vii) Les Agents additionnels désignés pour les
Titres sont : Non applicable

8. OFFRES AU PUBLIC

Non applicable

9. PLACEMENT ET PRISE FERME

Non applicable



2009
10/23